



Nos réf. : XB/CA 10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2022-87 Réglementation circulation rue de la Batheuse – sécurisation en raison d'un risque d'effondrement du mur d'enceinte du château Montalembert

Le Maire de la Ville de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route et ses textes subséquents,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, livre I – huitième partie : signalisation temporaire,

CONSIDERANT qu'il convient de sécuriser la voie publique rue de la Batheuse, en raison de l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte du château Montalembert, ce mur étant fragilisé et risquant de continuer à se déliter.

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour et jusqu'à la sécurisation complète des lieux, la circulation rue de la Bateuse se fera par alterna sur demi-chaussée devant le collège St Joseph, priorité est donnée aux véhicules circulant en direction du centre-ville.

Article 2 : Les services de la ville mettront en place sur le chantier la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, notamment les panneaux B15 et C18.

Article 3 : La Gendarmerie et le service de Police Municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maiche,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de Maiche,
- Monsieur le responsable des Services Techniques de Maiche,
- Monsieur le Chef du STA Pontarlier,
- Messieurs les Brigadier-Chef de Police Municipale.

Maiche, le 14 décembre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 16 décembre 2022